

ont des petits une fois qu'elles ont mis bas. Comme l'a dit M^{me} Lehner-Gigon, on a une moyenne de 2,3 portées par année. C'est donc souvent, même en période de chasse, qu'elles ont des petits, ce qui complique les choses. Nous voulons bien intervenir à Berne pour essayer de renforcer encore les possibilités de chasse parce que, effectivement, c'est ce qui serait le plus utile. Les paysans ne demandent pas nécessairement de l'argent; ils aimeraient n'avoir aucun dégât, comme vous l'avez dit. Je suis prêt à intervenir à Berne, oui, et prêt à utiliser toutes les possibilités de l'ordonnance fédérale également.

– Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition de la commission (projet bis) pour l'art. 40 al. 2.

– Au vote, l'art. 40 al. 2 est modifié selon proposition de la commission (projet bis) par 55 voix contre 23. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Gardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 23.*

S'est abstenu:

Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Confirmation de la première lecture

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 70 voix contre 7. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 70.*

Ont voté non:

Bonny (SC, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 7.*

S'est abstenu:

Brodard V. (GL, PS/SP). *Total: 1.*

Rapport final N° 285 sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale¹

Discussion

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Dieser Bericht kündigt den Abschluss einer gesetzgeberischen Grossbaustelle an, die die Kantonsbehörden, vor allem die Verwaltung, während rund 15 Jahren intensiv beschäftigt hat. Die Dicke des Dossiers sagt zudem nichts aus über die Komplexität und die Bedeutung der Veränderungen im Rahmen der Verfassung. Les projets encore en cours sont pour la plupart très complexes. Ils ont nécessité des études approfondies et entraîneront, en particulier pour ceux relevant des domaines de la famille ou du social, des dépenses conséquentes. Die politischen Parteien hatten im Rahmen des Verfassungsrats verschiedene Interventionen darzubringen und das hat auch die CVP, namentlich im Bereich der Familienpolitik und des öffentlichen Verkehrs, entsprechend gemacht. Die meisten Erneuerungen der neuen Verfassung und der darauf gestützten Rechtserlasse sind sehr gut aufgenommen worden. Andere, die bereits

¹ Rapport en pp. XXXXss.

vor der Volksabstimmung vom 16. Mai 2004 bekämpft wurden, werden zum Teil heute noch bekämpft, trotzdem sind sie Realität geworden. Der Verfassungstext aus dem 19. Jahrhundert ist durch ein Grundgesetz ersetzt worden, das den Anforderungen der modernen Gesellschaft entspricht und dessen Umsetzung bereits zu unbestreitbaren Fortschritten geführt hat. In diesem Sinne danken wir dem Staatsrat für den Bericht. Ich denke, wir werden auch in Zukunft noch verschiedentlich über die Änderungen im Rahmen dieser neuen Verfassung sprechen oder diskutieren. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und bitte Sie, den Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Quel plaisir au travers du rapport final du Conseil d'Etat de se replonger dans les travaux de l'assemblée constituante, qui ont abouti après quatre ans à la nouvelle Constitution fribourgeoise, acceptée par le peuple du canton à plus de 58% des voix, le 16 mai 2004. Pourtant, ce succès n'était pas garanti tant les thèmes développés par les constituantes et les constituants étaient ambitieux et surtout sans tabous. Des allocations maternité pour toutes les mères à l'octroi de droits populaires communaux pour les étrangers en passant par le partenariat enregistré pour les couples de même sexe, ces innovations sont énumérées au point 2 du rapport et j'aime à relever qu'elles ont donné à notre Constitution cantonale une coloration résolument sociale à laquelle mon parti n'est pas étranger.

Pour les projets encore en cours, j'aimerais relever celui de la médiation administrative, l'article 119, dont la concrétisation ne me semble pas présenter de grosses difficultés et dont M. le Conseiller d'Etat Corninbœuf promet la réalisation imminente depuis plus de deux ans. Avec mes collègues constituants Anna Petrig et Joseph Eigenmann, nous en avons fait la proposition démontrant qu'un tel service ne pouvait que servir un climat de confiance entre l'Etat et ses usagers. La tuerie qui endeuilla le Parlement cantonal de Zoug pendant les travaux de la Constituante, en 2001, les péripéties de celui que l'on a surnommé le forcené de Bienne, l'année dernière, sont de sinistres exemples des dérives que peuvent susciter des conflits entre l'administration et les citoyens.

En juin de cette année, les députés Butty et Thévoz, régulièrement confrontés en tant que membres de la commission des pétitions à des personnes se sentant victimes de l'administration cantonale, manifestaient leurs soucis dans une question posée au Conseil d'Etat. J'appelle de mes vœux un caractère d'urgence pour la réalisation d'un Bureau de la médiation administrative et je vous remercie de votre attention.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Unsere Fraktion hat den Schlussbericht über die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung gewürdigt. Wir danken dem Staatsrat für die übersichtliche Darstellung der Umsetzungsarbeiten, der Kosten und für die Informationen zum Stand der Projekte. Die damalige Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat im Verfassungsrat mit einigen anderen zusammen wegen der Nichtberücksichtigung einer Variantenabstimmung über das Ausländerstimm-

recht die neue Verfassung in der Schlussabstimmung abgelehnt. Hier anwesende ehemalige Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte erinnern sich. Nun aber ist die neue Verfassung und deren Umsetzung auf der Schlussgeraden und auf guten Wegen. Wir nehmen vom vorliegenden Bericht Kenntnis.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical félicite le Conseil d'Etat pour la diligence avec laquelle il a mis en œuvre cette nouvelle Constitution. Ainsi le Conseil d'Etat manifestait combien il a pris au sérieux les réformes voulues par cette nouvelle Constitution. La mise en place des réformes introduites par la Constitution ne fut pas une tâche facile, car elle s'étendait à tous les domaines d'activité de l'Etat. La liste est impressionnante. 43 projets ont été mis en œuvre par des actes législatifs, 8 réglés par un rapport ou une décision du Conseil d'Etat, 12 projets sont en voie d'élaboration.

Il serait intéressant de savoir, lorsque tous les projets auront été élaborés, combien ces réformes ont coûté à l'Etat, voire rapporté à l'Etat. Lorsque la nouvelle Constitution a été approuvée par le peuple, certaines des réformes étaient regardées avec scepticisme, voire carrément critiquées. A peine sept ans plus tard, elles sont entrées dans notre paysage et sont largement acceptées. Qui s'étonne d'un secrétariat propre au Grand Conseil? Les structures d'accueil de la petite enfance se développent dans tout le canton et les autorités politiques reconnaissent la nécessité de les soutenir. Le droit de vote des étrangers au plan communal n'a pas modifié la constellation politique. Quant à l'équilibre budgétaire, il fait des envieux dans les autres cantons. Même le Conseil de la magistrature, tant critiqué, a trouvé sa place dans l'organisation judiciaire.

La Constitution a permis au canton de réformer en une seule fois l'ensemble de notre cadre politique et légal. Le canton a pris ainsi un autre visage. Il peut entrer fièrement dans le XXI^e siècle. En tant qu'ancienne constituante, je remercie tous les collaborateurs de l'Etat qui ont pris une part active dans cette mise en place, avec un petit clin d'œil spécial à M. Antoine Geinoz, qui a été secrétaire général de la Constituante puis a été chargé de sa mise en place.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Als ehemaliges Verfassungsratsmitglied danke ich dem Staatsrat für den Schlussbericht über die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung. Unter Punkt 4 sind die Kosten der Arbeiten des Kantons aufgelistet. Wir bemängeln, dass keine zusätzliche Aufzeichnung der Kosten, getragen von Privaten und der Wirtschaft, die die neue Verfassung verursacht, vorgenommen wurde. Diese Kosten sind sicher erheblicher als die Kosten des Kantons.

Pascal Corninbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants. Le chef de projet, M. Loertscher, qui avait été un peu déçu qu'il n'y ait qu'une seule intervention lors de l'examen du rapport de mise en œuvre, sera très heureux de savoir qu'il y a eu aujourd'hui des intervenants, d'anciens consti-

tuants de tous les partis politiques. Cela nous réjouit particulièrement!

Ça a été un travail presque unique, puisque notre Constitution avait 140 ans. Je crois qu'on n'a pas toutes les périodes législatives l'occasion ou la chance de faire cet exercice de revisiter notre charte fondamentale. C'est un travail captivant qui a pris une quinzaine d'années. Je vous cite simplement quelques dates. L'ancienne Constitution était du 7 mai 1857. Le 13 juin 1999, le peuple fribourgeois décide de se doter d'une nouvelle Constitution et 55% des votants sont favorables à la proposition de confier la révision à une constituante. Les 130 membres de la Constituante sont élus le 12 mars 2000. Le 16 mai 2004, le souverain adopte la nouvelle Constitution par 58% contre 42. Voilà pour les dates!

Cette constituante a été un véritable vivier politique. Certains se sont impliqués au niveau cantonal, d'autres au niveau fédéral, d'autres au niveau communal. Cela nous a particulièrement réjoui de voir se renouveler tous ceux qui s'intéressent au service de ce canton.

Comme certains l'ont dit – et le rapport le dit – certains projets étaient tellement compliqués que leur mise en œuvre a pris un peu plus de temps que prévu. Vous l'avez découvert dans les projets qui sont encore en cours et qui devraient, pour les derniers, être mis en œuvre en 2013.

Pour la question posée par M^{me} Lehner-Gigon, j'ai ici le calendrier qui était prévu pour la mise en œuvre d'un projet de médiation administrative. Selon le calendrier, c'était prévu que le Conseil d'Etat adopte ce projet de loi au mois de septembre. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est venue au mois de septembre au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat a souhaité que l'on consulte encore une fois toutes les Directions parce que ce projet a beaucoup d'implications et va probablement produire du travail supplémentaire par sa mise en œuvre.

Maintenant, la consultation des Directions se termine ces jours et je peux vous assurer qu'on va venir le plus rapidement possible devant le Grand Conseil. L'entrée en vigueur était prévue au 1^{er} janvier 2012. Il y aura donc quelques mois de retard, mais cela va se faire le plus rapidement possible. Je dirais en terminant que c'est une grande et belle aventure, qui a impliqué toutes les Directions du Conseil d'Etat, de nombreux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Pour répondre à M. Binz, je dirais que le Conseil d'Etat a aussi été très soucieux quant aux coûts, à l'argent public, mais que bien sûr une Constitution implique des droits et des devoirs. Les devoirs, c'est normal que les citoyens doivent aussi les assumer. C'est le prix à payer pour avoir un état moderne. Je rappelle que l'ancienne Constitution ne parlait même pas des communes; c'est tout juste si elles existaient. Aujourd'hui, quand on voudra faire – et on est décidé à le faire – une répartition des tâches entre les communes et le canton, on pourra prendre la Constitution. C'est la liste des tâches qu'on a données aux préfets pour redessiner la carte des communes souhaitée pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les fusions de communes et cette Constitution nous est donc très utile.

Merci en particulier au chef de projet, M. le Chef du Service de législation, Denis Loertscher, qui a assumé

avec les collaborateurs du Comité de pilotage la mise en œuvre de cette Constitution et je vous remercie pour les propos que vous avez tenus par rapport à ce dernier message, puisque le Comité de pilotage est dissout à la fin de cette année et que ce sont les Directions respectives du Conseil d'Etat qui reprennent le flambeau de la mise en œuvre des derniers projets qui restent encore à concrétiser.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 286 sur la stratégie d'évolution des unités de gestion forestière et des triages dans le canton de Fri- bourg¹

Discussion

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport N° 286 concernant la stratégie d'évolution des unités de gestion forestière et des triages dans le canton de Fribourg. L'introduction dans la loi de l'obligation pour les propriétaires de forêts publiques de se constituer en unités de gestion a été un franc succès. La forêt fribourgeoise a été ainsi dynamisée, le but étant de gérer en commun d'une façon rationnelle et durable les forêts de ses membres. Le rapport se termine par la maxime de Saint-Exupéry: «On n'hérite pas de la terre de ses ancêtres, on l'emprunte à ses enfants». Cette maxime illustre la nécessité de prévoir pour l'avenir une stratégie d'évolution pour les unités forestières. Les interventions en forêt ne se remarquent pas le lendemain, mais c'est les générations suivantes qui jugeront du résultat de nos travaux. Aujourd'hui déjà, il est nécessaire de définir comment ces structures pourront évoluer, s'adapter aux changements et rester performantes. La collaboration entre les unités de gestion et le service forestier est intense et certains propriétaires ou dirigeants s'inquiètent de leur avenir.

Le groupe démocrate-chrétien salue la Direction ainsi que le Service des forêts pour toutes ces réflexions établies afin de pouvoir les conseiller, offrir un choix dans une palette de solutions et définir une ligne de conduite. Trois axes développés dans le rapport sont, pour notre groupe, très importants:

1. maintenir les éléments considérés comme acquis;
2. maintenir une présence territoriale de proximité;
3. améliorer et encourager la collaboration entre les propriétaires forestiers privés.

Notre groupe prend acte du rapport, remercie le Conseil d'Etat pour la qualité des informations transmises et souhaite que cette stratégie soit bénéfique pour toutes les équipes forestières qui œuvrent sur le terrain. Donnons-leur les moyens d'accomplir avec envie et plaisir leur profession!

¹ Rapport en pp. XXXXss.